

Levier protection des personnels

Dixième atelier : Protection et valeurs de la République

Président : Marie-France Monéger-Guyomarc'h

Secrétaire général : Jérôme Grondeux

Objectifs : Comment améliorer l'accompagnement des personnels dans la gestion des cas difficiles ?

Comment mieux articuler les différents services de l'État pour assurer la protection des professeurs quelles que soient les circonstances ?

Comment faciliter l'accès à différents services de prévention, par exemple juridiques ou médicaux, en cas de besoin ?



Les propositions du SNE

- **Améliorer les conditions de mise en œuvre de la mission de l'école sur la transmission et le partage des valeurs de la République**

Rendre plus explicite la mission de l'école porteuse des valeurs de la République auprès de l'ensemble de la communauté éducative dans le cadre d'un moment solennel d'entrée dans le métier, par un rappel de la mission affirmée par le Code de l'Éducation : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

Aider les personnels à porter les valeurs de la République en encourageant le recours à l'intervention de partenaires institutionnels (police, gendarmerie, justice) ou associatifs (Initiadroit...).

- **Accentuer l'information et formation des personnels**

Faire connaître les dispositifs existants, améliorer la communication interne et assurer les personnels du suivi et du soutien de l'Institution.

- **Protéger les personnels dans l'exercice de leur mission**

Faciliter l'octroi de la protection fonctionnelle en allégeant la procédure, en fixant un objectif de délai de réponse court et en l'accordant plus systématiquement, au besoin en incluant des réserves ou en l'accordant à titre conservatoire.

Organiser un suivi du dispositif de protection fonctionnelle (par académie et au plan national) en présentant des statistiques annuelles et une évaluation de l'évolution du dispositif.

Améliorer l'articulation des dispositifs Éducation Nationale, forces de sécurité et justice à toutes les échelles territoriales.

Développer la prévention du risque à l'aide d'une veille numérique destinée à détecter toute mise en cause nominale des enseignants, afin de permettre une réaction rapide.

Informers les personnels de la possibilité de saisine des équipes académiques valeurs de la République via l'adresse générique (eavr@academie.fr) pour obtenir aide, conseil et intervention.

Le SNE a insisté sur le fait qu'il est aujourd'hui indispensable que l'État prenne ses responsabilités et fasse respecter le droit existant avec force auprès de tous les usagers pour protéger les personnels et ce beau service public qu'est l'Éducation Nationale.

Joost Fernandez
Membre du Bureau National